

Département de la Somme
Arrondissement d'Abbeville
Commune de SAINT-RIQUIER

ARRÊTÉ :
INTERDICTION DE CIRCULATION ET DE STATIONNEMENT RUE NOTRE DAME
"FETE LOCALE"

2025_101_AR

Le Maire de la commune de SAINT RIQUIER,
Vu l'article 88 de la loi du 5 avril 1884,

ARRETE

La rue Notre Dame du n° 4 à l'intersection avec la D 925 sera interdite à la circulation et au stationnement le **Samedi 13 Septembre 2025 de 15h à 22h et le Dimanche 14 Septembre 2025 de 10H à 22H à l'occasion de la Fête Locale**

Fait à Saint-Riquier, le 03 septembre 2025

Le Maire,

Yves MONIN

